



A l'attention du Collège des Bourgmestre  
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 18 avril 2024

Concerne : dépôt d'un point à l'ordre du jour du Conseil communal du 25 avril 2024

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, veuillez trouver ci-dessous un point à l'ordre du jour du Conseil communal du 25 avril 2024 :

1. Mesures prises dans le cadre de la lutte contre les plantes invasives

Vous trouverez en page suivante quelques explications relatives à ce point.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,  
Björn BORIE et Jean-Pierre GRAISSE

# 1. Mesures prises dans le cadre de la lutte contre les plantes invasives

La problématique liée à la propagation d'une série de plantes invasives n'est plus à démontrer.

Les trois principales plantes invasives le long des berges des cours d'eau et plans d'eau en Région wallonne sont la berce du Caucase, la renouée asiatique et la balsamine de l'Himalaya.

Notre commune n'est pas épargnée par cette colonisation, loin s'en faut.

Selon la Région wallonne, trois sites hébergent la berce du Caucase sur la commune de Bertrix (voir carte en annexe reprise du site <http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/berce/participer.aspx>).

En ce qui concerne la renouée asiatique, elle aussi est présente dans de multiples endroits. Il suffit notamment d'emprunter la route des Munos pour se rendre compte de l'ampleur de la contagion.

La balsamine de l'Himalaya quant à elle borde la Semois la Semois et ses affluents sur tout son parcours traversant la commune. On en retrouve également sur des terrains privés.

La propagation de ces plantes invasives est une problématique qui n'est pas à négliger tant ses conséquences pour notre environnement sont importantes :

- menace pour la biodiversité ;
- appauvrissement des sols ;
- modification des propriétés physico-chimiques des sols envahis ;
- etc.

A cela s'ajoute, pour la berce du Caucase, des risques de brûlure au 3ème degré pour les personnes qui les manipulent.

En 2013, le groupe ECOLO avait interpellé le Collège sur le sujet.

A l'unanimité, le Conseil communal invitait le Collège :

1. à prendre les mesures préventives qui s'imposent afin d'éviter la propagation de ces plantes, et de contacter à cet effet les organismes compétents en la matière afin d'établir un programme préventif, incluant la formation spécifique du personnel chargé de la gestion des espaces verts communaux,
2. à favoriser la mise en place d'une campagne de lutte coordonnée contre les plantes invasives,
3. à réaliser une campagne d'information tout public sur la problématique des plantes invasives.

Onze ans plus tard, il semble que nous ne soyons toujours pas débarrassés de ce fléau.

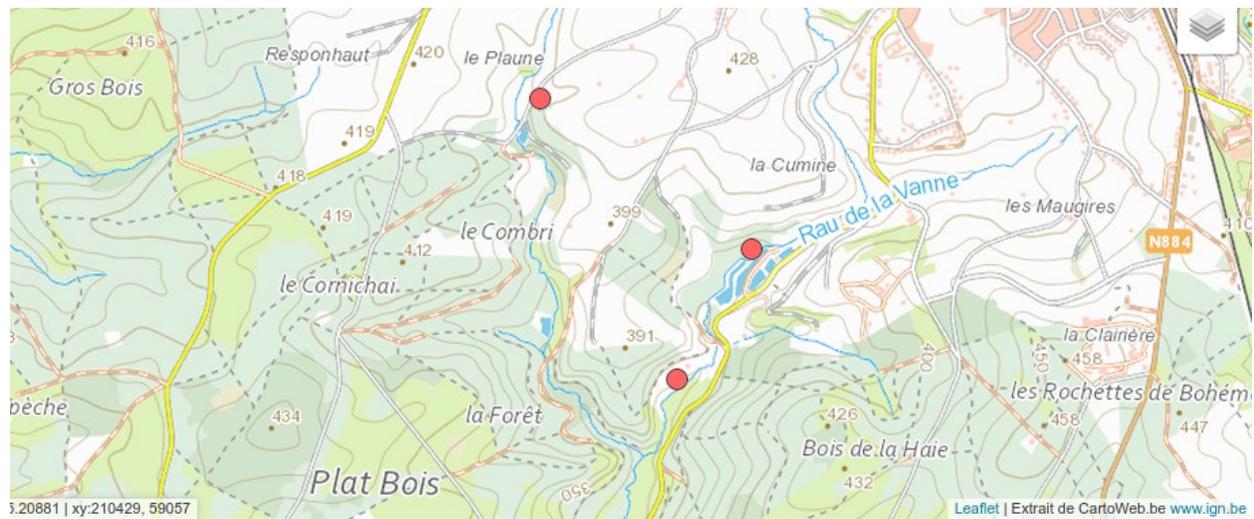
Le Collège peut-il nous dire quelles mesures ont été mises en œuvre afin d'endiguer la propagation de ces plantes invasives.

Des mesures particulières vont-elles être prises pour notamment le fauchage des bords de routes afin d'éviter la propagation de la renouée ?

# Annexe

## 1/ Berce du Caucase à Bertrix :

(<http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/berce/participer.aspx>)



## 2/ Renouée asiatique, route des Munos

